

Bruxelles, le 27 mars 2020

Gouvernement wallon
Rue Mazy, 25-27
5100 Namur

Objet : coronavirus – mesures concernant le secteur associatif environnemental

Madame la Ministre,

Le Réseau IDée et la Fédération Inter-Environnement Wallonie - représentant plus de 150 associations environnementales et d'éducation à l'environnement sont très inquiets des conséquences de la crise sanitaire du Covid-19 sur leurs activités, leur financement, voire sur la pérennité de leur structure. En effet, les associations environnementales (au sens du décret du 23 janvier 2014, relatif à la reconnaissance et au subventionnement des associations environnementales) bénéficient, pour la plupart, de subventions émanant des Ministres régionaux wallons, ainsi que d'aides à l'emploi (APE).

Suite à l'arrêt, ou la forte réduction, de leurs activités avec leurs publics, beaucoup de ces associations se posent des questions relatives à la mise au chômage temporaire pour force majeure de tout ou partie de leurs travailleurs. Elles s'inquiètent également du maintien de leurs subventions et des pertes de recettes qu'elles vont subir en raison de l'annulation de leurs formations, animations, stages, classes vertes, évènements, chantiers, etc.

Dans son communiqué de presse du 18 mars 2020, le Gouvernement wallon annonçait :

- *Le maintien des subventions pour les secteurs confrontés à une diminution de leurs activités, voire à l'arrêt de celles-ci. Le bénéfice de cette mesure suppose que les employeurs renoncent à mettre leur personnel au chômage temporaire.*
- *Une intervention forfaitaire pour compenser la perte de recettes : certaines structures en emploi, formation et dans le secteur santé vont être impactées par la chute des recettes provenant de la diminution de la quote-part financières des bénéficiaires de leurs prestations. C'est la raison pour laquelle, le gouvernement va leur octroyer un montant forfaitaire de 5.000 euros par entreprise, pour une durée de 3 mois.*

Dans ce communiqué, les secteurs explicitement cités sont ceux de la santé, social et de l'emploi. Nous souhaiterions avoir l'assurance que le secteur associatif environnemental bénéficiera lui aussi du maintien desdites subventions et des mêmes garanties.

Par la présente, nos organisations respectives souhaitent vous relayer les demandes issues du secteur associatif environnemental à savoir :

- Le maintien complet des subventions et conventions de financement, même si le niveau d'activité a dû être diminué durant le confinement ordonné par le Conseil national de sécurité :
- Le maintien des montants octroyés dans le cadre de marchés publics et appels à projets portés par les régions et par les communes, même si les activités prévues devaient finalement être annulées pour cause de Covid19 ;
- L'octroi d'une intervention forfaitaire pour les associations qui ont dû fermer ou annuler des formations et animations rémunérées.
- Dans les cas où les mesures citées ci-dessus ne seraient pas suffisantes, offrir la possibilité de faire recours au chômage temporaire en accord avec l'agent administratif traitant.

Nous vous remercions pour votre bonne attention et, dans l'attente d'une réponse favorable, nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour échanger sur le sujet.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Réseau IDée



Joëlle Van Den Berg
Secrétaire générale

Pour Inter-Environnement Wallonie



Sylvie Meekers
Directrice générale

NB : Le présent courrier a également été envoyé à :

- Monsieur le Ministre-Président Elio DI RUPO
- Madame la Ministre Céline TELLIER
- Monsieur le Ministre Philippe HENRY
- Madame la Ministre Christie MORREALE
- Monsieur le Ministre Pierre-Yves DERMAGNE
- Monsieur le Ministre Willy BORSUS





Munipio Namur
Rue Namur 36 / 5000 Namur
T. 081 390 750 / F. 081 390 751
www.iew.be

IBAN - BE83 0682 3898 7415

TVA - BE0414 894 140

RPM Namur

info@iew.be